

# Fabrique de DP

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1001

PDF erstellt am: **26.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La mémoire des crimes

(ag) Le général Turreau commandait, en 1793, les «colonnes infernales» qui réprimèrent la révolte vendéenne. C'était Oradour au quotidien. Il écrivait notamment: «*En allant demain à Bressure, je commencerai les feux de joie en brûlant et passant par le fil de la baïonnette tout ce qui pourra se trouver sur le chemin de ma colonne... Au moment où je t'écris, je fais fusiller quatorze femmes qui m'ont été dénoncées*».

Turreau mourut en 1816, sous Louis XVIII. Le très officiel *Moniteur universel* lui consacra la notice nécrologique suivante: *Monsieur le baron Turreau de Linière, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de Saint Louis, Grand Officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, est mort le 15 de ce mois*.

Klaus Barbie a été, dans une considérable dramatisation médiatique, jugé et

condamné en 1987. Deux criminels de guerre, dont la responsabilité fut plus écrasante encore, le général SS Carl-Albrecht Oberg, qui commanda l'ensemble des forces de police et de SS en France de mai 1942 à l'été 1944, et son adjoint Helmut Knochen furent condamnés à mort par le tribunal militaire de Paris en 1954. La sentence ne fut pas exécutée. Le président Coty la commua en travaux forcés à perpétuité. Le général de Gaulle en 1959 accorda une remise de peine — vingt ans de détention — mais en 1962 déjà Knochen fut libéré, il regagna l'Allemagne où il se fit agent d'assurance. Oberg fut gracié en 1965. Gravement malade, il put en homme libre mourir dans son pays.

La mémoire ne suit donc pas une diachronie linéaire: intense quand elle est toute proche encore du vécu, s'apaisant dans la sérénité du recul, de l'effacement, de l'histoire. Elle est souvent occultée, puis réactivée, mise au service d'une idéologie. L'histoire de la Révolution française n'a cessé d'être réécrite de la sorte.

Alfred Grosser s'est interrogé sur la partialité de la mémoire des peuples. Sa démarche est aux antipodes de l'attitude polémique où chacun jette à la figure de l'autre, telles des injures, les crimes de sa nation ou de son clan, comme si toute chose devenait égale, étant commune et partagée.

Grosser a reçu de l'histoire la qualification pour traiter ce sujet entre tous délicat. Il est juif et né en Allemagne. Aujourd'hui, il est en droit, à ce double titre, de s'élever contre la perpétuation de la responsabilité du crime antérieur. Les Juifs rendus à jamais responsables de l'acte déicide, ou le jeune Allemand né en 1950 et jugé coresponsable de l'holocauste d'Hitler.

Le père de Grosser s'exila en France dès 1933. Il devait mourir à peine installé à Paris. Mais l'accueil fait au jeune Allemand fut généreux, l'aidant à surmonter cette double épreuve. Le 11 novembre, ce fut lui qui fut désigné pour porter le drapeau français de sa brigade scout.

Sa mère se réfugia pendant l'occupation à Saint-Raphaël que contrôlèrent les troupes italiennes. Une chance: l'Italie fasciste ne commettait pas de zèle à poursuivre les Juifs, contrairement à

beaucoup d'agents de la police française. Mais la mémoire collective n'a pas voulu retenir ce constat qui dérange les affirmations simplificatrices. Grosser, lui, peut dire cela, sans provocation. C'est le livre au sens ancien du terme d'un «honnête homme». Grosser ne se veut pas historien, il ne prétend pas corriger, rectifier: il remet en place avec la conviction que la tâche n'est jamais achevée et qu'il ne faut pas baisser la garde. ■

Alfred Grosser. *Le Crime et la Mémoire*. Flammarion. 1989.

## ÉCHOS DES MÉDIAS

La SSR participe à divers réseaux par satellites. Sa part à 3SAT (germano-phonie) représente le 12,3% des programmes de l'an dernier. Elle a fourni des programmes aux diffuseurs francophones TV5 Europe et TV5 Canada. Enfin, depuis peu, la Suisse peut aussi livrer des programmes en italien sur le nouveau programme italo-phonie RAISAT.

D'autres collaborations existent avec des diffuseurs moins importants ou spécialisés.

Exit la *Gazette de l'APAG*, organe de l'Association pour l'appel de Genève, lancée en 1982 pour lutter contre la filière de la surrégénération. Grâce à une souscription publique, l'Appel de Genève a pu faire réaliser une expertise indépendante sur la sécurité de la centrale de Creys-Malville et la *Gazette* a apporté l'information sur les nombreuses actions entreprises contre la remise en marche de la centrale française. Naissance d'une revue semestrielle *Stratégies énergétiques, biosphère et société* dont l'ambition est d'aborder de manière interdisciplinaire les questions scientifiques dans leur contexte éthique et philosophique. Thème abordé dans ce premier numéro: «Le nucléaire contre l'effet de serre?» Editions Médecine et Hygiène, Genève, case postale 456, 1211 Genève 4, CCP 12-8677-8.

### FABRIQUE DE DP

## Les comptes

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le lendemain de la sortie du numéro 1000. Elle s'est limitée aux opérations statutaires. Comme chaque année, nous publions les comptes qui y ont été adoptés.

### Compte d'exploitation 1989

#### Charges

Impression du journal	51'111.75
Routage	4'341.55
Salaires nets	66'475.95
Charges sociales	16'268.60
Loyer, électricité	4'252.50
Tél., fax, taxes postales	6'080.60
Autres frais d'administration	16'606.95
Amortissement	5'000.—
<b>Total des charges</b>	<b>170'137.90</b>

#### Produits

Abonnements	167'427.80
Ventes au numéro	1'495.80
Numéros spéciaux	1'066.20
<b>Total des produits</b>	<b>169'989.80</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 148.10</b>